ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers ruraux

Question écrite n° 51693

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo * appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation dramatique que traverse le mouvement des foyers ruraux. En effet, la Fédération nationale des foyers ruraux connaît des difficultés financières importantes dues au désengagement du ministère de l'agriculture, qui n'a pas reconduit en 2004 la convention pluriannuelle qui liait les deux structures. Cette décision met en péril l'existence des 3 000 structures de cette fédération, qui jouent un rôle important en matière d'animation rurale et de cohésion sociale sur tout le territoire. Elle lui demande donc quelles mesures urgentes il compte prendre pour rétablir la subvention à hauteur de 2003 dans l'exercice 2004 et quelles mesures il a pris dans le budget prévisionnel 2005 concernant les foyers ruraux.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et à la ruralité a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux difficultés essentiellement d'ordre financier que rencontre la confédération nationale des foyers ruraux, et les effets qu'elles comportent pour l'avenir de ses activités d'animation des territoires ruraux. Le ministère chargé de la ruralité soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. Les foyers ruraux ont à cet égard bénéficié en 2004 de quarante-trois postes FONJEP et de cinq mises à disposition. Conscient des difficultés de trésorerie rencontrées par ces associations, dans le contexte budgétaire de l'année 2004, le ministère a versé un soutien exceptionnel aux associations qui bénéficiaient de conventions pluriannuelles pour la période 2000-2003, afin de les aider à passer le cap de la fin de l'année. Ainsi, en tenant compte des subventions, des mises à disposition et des postes FONJEP, la confédération nationale des foyers ruraux a perçu au titre de l'année 2004 71 % de la dotation 2003, soit 912 285 euros. Pour l'année 2005, le soutien financier du ministère chargé de la ruralité sera attribué, à titre transitoire et expérimental, selon les lignes directrices publiées par voie électronique sur son site internet, qui prennent en considération les orientations prises avec la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. La confédération nationale des foyers ruraux a présenté une demande dans ce cadre ; le montant qui pourra lui être attribué sera déterminé après examen de l'ensemble des demandes. Pour la suite, le ministère prévoit de lancer un appel à projets en septembre 2005, afin que les actions des organismes intervenant dans l'animation et le développement des territoires ruraux, les conventions annuelles et pluriannuelles ouvertes pour une nouvelle période, et le soutien qu'il apporte, soient effectifs dès le début de l'année 2006.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51693
Rubrique : Associations

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE51693

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9099
Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5010